

Le Fonds d'Action Sociale

Le Fonds d'Action Sociale accorde des aides financières liées à des frais santé. Ces aides sont allouées aux personnes les plus fragiles selon leur situation sociale, leur âge ... Il peut intervenir dans différentes circonstances :



En cas de frais importants liés à ma santé, je peux solliciter une participation financière :

www.mutuelle.bnpparibas.fr

Aide et Contact > Les questions les plus fréquentes > Le Fonds d'Action Sociale



En cas d'hospitalisation, je me renseigne préalablement sur le site de la Mutuelle :

www.mutuelle.bnpparibas.fr, Aide et Contact > Les questions les plus fréquentes > Aide en sortie d'hospitalisation



En cas de maternité à risque, je peux demander une aide financière :

www.mutuelle.bnpparibas.fr, Aide et Contact > Les questions les plus fréquentes > Aide familiale



En cas de situation de handicap, je me connecte à mon espace adhérent :

www.mutuelle.bnpparibas.fr > Aide et Contact > Les questions les plus fréquentes > Le Fonds d'Action Sociale pour connaître la démarche et les conditions.

Je n'oublie pas préalablement de solliciter les organismes suivants qui sont en capacité de m'aider : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap de mon département (MDPH) via :

<https://handicap.gouv.fr> et/ou

www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides et/ou

www.servicepublic.fr (onglet social-santé) et/ou

www.cnsa.fr